



Ref: NCRC(2013)1_fr

16 octobre 2013

Réseau de coordinateurs pour les droits de l'enfant du Conseil de l'Europe

Description du réseau

Le Réseau de coordinateurs pour les droits de l'enfant du Conseil de l'Europe¹ a été fondé en 2008 dans le cadre du programme du Conseil de l'Europe « Construire une Europe pour et avec les enfants » afin de coordonner les acteurs nationaux des droits de l'enfant, de promouvoir les droits de l'enfant de manière transversale et d'identifier les problèmes émergents en matière de droits de l'enfant, dans un esprit de coopération avec le Conseil de l'Europe.

Les coordinateurs pour les droits de l'enfant sont des personnes officiellement désignées comme personnes de contact dans les 47 Etats membres du Conseil de l'Europe. Dans chaque pays, le coordinateur est un responsable gouvernemental chargé des questions ou des politiques liées aux droits de l'enfant au niveau national et/ou international. Les gouvernements peuvent aussi envisager de confier ce rôle à des institutions indépendantes, à condition que la personne désignée puisse effectivement jouer le rôle décrit ci-dessous.

Les coordinateurs pour les droits de l'enfant assurent le lien entre le programme du Conseil de l'Europe « Construire une Europe pour et avec les enfants » et les acteurs clés dans le domaine des droits de l'enfant au niveau national.

Le rôle et les principales fonctions des coordinateurs comprennent les éléments suivants :

Au niveau national :

- assurer le lien entre le programme du Conseil de l'Europe « Construire une Europe pour et avec les enfants » et les acteurs (gouvernement, parlement, collectivités locales et régionales, société civile, secteur privé), les mécanismes (commissions, groupes de travail, réseaux) et les processus (événements annuels, auditions, consultations) présentant un intérêt pour la promotion et la protection des droits de l'enfant au niveau national ;
- promouvoir les normes internationales et celles du Conseil de l'Europe en vue de combler les lacunes entre la législation, les politiques et les pratiques nationales ;
- contribuer à la diffusion et à la mise en œuvre des principes et des priorités de la Stratégie du Conseil de l'Europe sur les droits de l'enfant (2012-2015).

¹ Il était appelé alors : « Réseau des correspondants nationaux du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant et l'élimination de la violence à l'égard des enfants ».

Au niveau européen :

- fournir des conseils et des compétences d'experts, en particulier dans le contexte de la mise en œuvre de l'actuelle Stratégie du Conseil de l'Europe sur les droits de l'enfant (2012-2015) et auprès du Comité d'experts sur la stratégie du Conseil de l'Europe sur les droits de l'enfant (DECS-ENF) ;
- être une source d'informations, d'inspiration et d'expertise pour les programmes de coopération et les activités du Conseil de l'Europe dans le domaine des droits de l'enfant ;
- tenir informés les partenaires internationaux (tels que le réseau de coordinateurs, le Conseil de l'Europe et d'autres organisations internationales pertinentes) des nouveaux développements dans le domaine des droits de l'enfant dans leur pays respectif et, le cas échéant, lancer des actions communes avec d'autres membres du réseau ;
- contribuer et participer aux réunions, conférences et séminaires thématiques du réseau (organisés par le Conseil de l'Europe) afin d'échanger des expériences et des pratiques nationales.